

Date de la convocation	01/10/2026
Membres en exercice	18
Présents	10
Représentés	3

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2026

n°D20261007 – 06b

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée section A n°1688 dans le cadre de la régularisation foncière de l'emprise du réservoir d'eau potable de la commune de GOUAUX DE LARBOUST.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil Syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau Syndical et notamment le point B3-5 ;

Considérant que dans le cadre de la régularisation foncière de l'emprise du réservoir d'eau potable de la commune de GOUAUX DE LARBOUST, l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°1688 d'une superficie de 110 m² est nécessaire ;

Considérant qu'en date du 4 septembre 2026, la propriétaire Madame ARRIC Jeanine épouse PAILHE, a donné son accord pour la vente de la totalité de la parcelle, libre de toute occupation, moyennant le prix de 62,70 €.

Considérant que le prix de cette acquisition a été fixé conformément à la Décision Ministérielle du 26 août 2025, barème en vigueur fixant la valeur vénale dominante des terres agricoles à 0.57€ le m² (minimum 0.20€ - maximum 1.32€ le m²) ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°1688, sise sur la commune de GOUAUX DE LARBOUST, appartenant à Madame ARRIC Jeanine épouse PAILHE, d'une superficie de 110 m² libre de toute occupation, moyennant le prix de 62,70€, les frais de notaire venant en sus à la charge de Réseau31 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Réseau31 à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote	Pour	13	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président

